

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 17 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DPE 67 Autorisation donnée à Eau de Paris de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme relative au local situé 177 rue du Château des Rentiers (13^{ème}).

M^{me} Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2009 DPE 102 en date des 23 et 24 novembre 2009 approuvant la réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande d'approuver l'autorisation donnée à Eau de Paris de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme relative au local situé 177 rue du Château des Rentiers (13^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la demande d'Eau de Paris de réaliser des travaux d'aménagement dans les locaux loués.

Article 2 : Eau de Paris est autorisée à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme afin de réaliser les aménagements du local situé 177 rue du Château des Rentiers.

Article 3 : Conformément à l'article 11 de la Convention d'occupation située le 30 décembre 2009 entre la Ville de Paris et Eau de Paris, le montant des travaux d'aménagement prévu à hauteur de 360 000 euros, sera déduit, après constat, des montants de la redevance d'occupation concernée à percevoir, au titre des années 2014 et 2015, sur la mission 462, chapitre 75, nature 752, fonction 8, rubrique 811 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2014 et 2015.